

DECLARATION ET ENGAGEMENT DES MAIRES A L'ISSUE DE L'ATELIER SUR LA GESTION TRANSPARENTE DE LA RFA, KRIBI, LES 04 ET 05 JUIN 2009



Du 04 au 05 juin 2009, la Facilité pour la Gouvernance Forestière (FGF) en partenariat avec les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) a organisé à Kribi, un important atelier sur la gestion transparente de la redevance forestière annuelle (RFA). Y ont pris part :

- Des Maires des régions du Centre, de l'Est et du Sud,
- Des représentants de la société civile et des personnes ressources

Pendant deux jours d'échanges fructueux, les participants ont passé en revue le dispositif législatif et réglementaire en vigueur dans le domaine de la forêt et de l'environnement, notamment :

- La loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche,
- La loi cadre sur l'environnement,
- L'arrêté conjoint N° 122/MINEFI/MINAT du 29 avril 1998 fixant les modalités d'emploi des revenus provenant de l'exploitation forestière destinés aux communautés villageoises riveraines.

Après une analyse exhaustive des forces et des faiblesses du système, les participants à cet atelier ont réaffirmé solennellement leur volonté à contribuer à la bonne gestion de toutes les recettes communales dont la redevance forestière annuelle, conformément aux principes de gouvernance, notamment :

- Le respect de l'Etat de droit,
- L'efficacité et l'efficience,
- La transparence,
- La reddition des comptes et la redevabilité,
- La participation et la légitimité.

Cette prise de position procède d'une autocritique sans complaisance de l'utilisation des deniers publics en général et la RFA en particulier. Elle s'appuie sur les recommandations faites à toutes les parties prenantes du système : les administrations (MINATD, MINFI, MINFOF ...), la société civile, les populations riveraines et les

communes ; afin qu'au-delà de la redevance forestière, la transparence dans la gestion soit le credo de tous les Maires pour consolider le développement local et l'Etat de droit.

Forts de cette conviction profonde en la nécessité de la gouvernance comme impératif à l'aune de la décentralisation, les Maires :

A - S'engagent à :

- améliorer la gestion de la RFA par des actes concrets, notamment la mise en pratique des outils et des mécanismes, gages de performance et de transparence
- Mobiliser l'ensemble des collectivités au sein des CVUC et de l'ACFCAM, à promouvoir la gestion transparente de la RFA notamment à travers la mise en place d'un mécanisme d'évaluation par les pairs,
- Encourager l'élaboration des Plans de développement locaux et communaux
- Renforcer leurs capacités, celles du conseil municipal et du personnel communal,
- Exercer la plénitude de leurs prérogatives dans l'accomplissement de leur mission en renforçant leur présence et leur participation à l'élaboration des stratégies de développement liées à l'avenir des collectivités,
- Promouvoir une plus grande solidarité entre communes par la mise en place d'un fonds de solidarité.

B - Recommandent :

- Le maintien de la RFA et le reversement intégral de la quote part réservée aux communes,
- L'élargissement des redevances aux autres ressources naturelles telles que l'eau, les mines ...
- Que la RFA devienne une recette affectée avec une quote part substantielle réservée aux investissements
- La suppression des dépenses de prestige et la gestion rationnelle du personnel communal,
- La rellecture des textes législatifs et réglementaires relatifs à la RFA

Les Maires